

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 29 juin 2023

Délibération n°2023-107 - Développement économique – Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat financier avec l'association « Hub de la Réussite Ecole de la 2^{ème} Chance de Seine-et-Marne » - Année 2023

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Thomas IANZ
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

Rapporteur : M. Christophe BAGUET

Ce point a été présenté à la commission développement économique, tourisme, attractivité du 12 juin 2023.

Depuis 2018, la Communauté d'agglomération apporte un soutien financier annuel à l'association « Ecole de la 2^{ème} Chance 77 » (E2C77) afin de contribuer à l'insertion des jeunes adultes « décrocheurs » du Pays de Fontainebleau.

Créée en 2007, l'association E2C77 est membre du réseau national des Ecoles de la 2^{ème} Chance qui accompagne chaque année plus de 15 000 jeunes adultes « décrocheurs » (de 16 à 25 ans) dans leur insertion. Tous les 3 ans, l'AFNOR est missionnée par le réseau national afin de remettre en jeu le label de chaque établissement.

Les jeunes adultes (dont une part importante et croissante de mineurs) accueillis ont en commun d'avoir quitté le système scolaire (depuis au moins un an) sans diplôme et de se trouver dans une situation hautement précaire. Ils ont aussi exprimé leur volonté de s'en sortir, de trouver un travail ou de reprendre un parcours diplômant après une remise à niveau. Les Missions locales sont les principaux prescripteurs vers les Ecoles de la 2^{ème} Chance. Le cursus alterne des périodes de formation (trois semaines) et des périodes d'immersion en entreprises (quatre semaines). Les jeunes bénéficient d'une rémunération mensuelle par la Région Île-de-France de 300 à 650 € (selon leur situation sociale et familiale). Un parcours est plafonné à 24 mois.

L'E2C77 a connu courant 2019 une réorganisation sur le plan de sa gouvernance et de son organisation administrative et financière. Elle a été absorbée au sein d'une nouvelle association créée à l'échelle de la Région Ile-de-France, le « Hub de la Réussite », qui regroupe une Mission locale, les « Ecoles de la 2^{ème} Chance » 77, 78,95 et d'autres structures à l'échelle de l'Île-de-France.

L'offre de l'E2C77 est déployée dans 4 sites : Melun, Montereau, Chelles et Meaux (Ecole de la 2^{ème} Chance numérique ouverte en septembre 2020).

Les jeunes adultes du Pays de Fontainebleau sont suivis sur les sites de Melun et de Montereau-Fault-Yonne.

En 2022 :

- 21 jeunes habitants du Pays de Fontainebleau stagiaires (26 en 2021) ;
- 15 jeunes accompagnés par l'E2C de Melun et 6 par l'E2C de Montereau ;
- 17 sorties réalisées sur l'année : 11 sorties « positives » avec l'accès à un emploi ou une formation (6 en 2021) ;
- 52% des jeunes stagiaires orientés par la Mission locale.

Les stagiaires suivis ont participé à plusieurs actions sur l'année 2022 :

- Des actions à visée professionnelle : visite d'entreprises, clubs d'entreprises, présentation de différents corps de métiers, de centre de formation
- Des actions de sensibilisation : premiers secours, équithérapie, réseaux sociaux
- Des actions citoyennes et solidaires : Marche pour l'eau (Fondation EDF), rencontres sportives entre les différents sites de l'E2C77.

L'E2C 77 évalue le coût d'une formation entre 6000 € et 7000€ contre 5000€ auparavant. Cette augmentation s'explique notamment par le changement de pédagogie favorisant les activités hors les murs.

Pour l'année 2023, le Hub de La Réussite sollicite un renouvellement du soutien financier de 10 000€ auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau destiné à contribuer au financement des parcours de formation des jeunes adultes décrocheurs.

Les projets présentés pour l'année 2023 sont les suivants :

- Mise en place d'un parcours sécurisé avec la Digitale Académie à Montereau débutant à l'été 2023.

En partenariat avec la Digitale Académie et le centre de formation ONLINEFORMAPRO, l'objectif est d'accompagner 10 à 12 jeunes souhaitant développer un projet professionnel (développeur web, web designer, cyber sécurité). Un parcours de 13 semaines à l'E2C permet aux jeunes de valider leur projet et d'être accompagnés sur la recherche d'une alternance pour débiter un apprentissage de 14 mois à la sortie prévue le 20 novembre 2024 (niveau bac +3).

L'apprentissage se déroulera en alternance entre l'entreprise d'accueil (3 semaines) et la Digitale Académie (1 semaine) qui permet aux étudiants de venir suivre leurs études supérieures entièrement à distance, dans un même lieu.

- Certificat de Qualification Professionnelle « Participer aux activités privées de sécurité des grands événements » - JO 2024

En vue des événements sportifs prévus sur le territoire national, une formation rémunérée de 106h est ouverte à tous (y compris les étudiants) sous condition d'être de nationalité française pour travailler durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les événements rassemblant plus de 300 personnes.

Tous les jeunes stagiaires en parcours E2C sont sensibilisés sur les métiers de la sécurité et sont invités à se présenter en information collective pour s'inscrire. Ce temps de formation est intégré à leur parcours.

- Agir pour lever les freins à la mobilité

A compter de la rentrée 2023 et pour répondre au manque de mobilité des jeunes sur le bassin, tous les stagiaires en parcours pourront :

- Suivre des ateliers mobilité avec la SNCF et la RATP ;
- Découvrir les aides disponibles pour le permis de conduire ;
- Être accompagnés sur l'apprentissage du code de la route pendant leur parcours.

- **Parcours Up'Santé :**

L'objectif est de créer les circonstances psychologiques de motivation et d'insertion sociale lors de la période d'intégration et du parcours de formation E2C, en renforçant l'accompagnement individuel grâce à des ateliers adaptés répondants aux besoins des stagiaires dans les domaines de la santé :

- S'assurer de la bonne couverture sociale des stagiaires lors de leur intégration ;
- Prévention aux addictions ;
- Tables rondes autour du handicap en partenariat avec le COS de Nanteau ;
- Atelier de Sophrologie ;
- Activité physique et sportive.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la convention de soutien financier et de partenariat, jointe, pour l'année 2023 avec l'association Hub de la Réussite Ecole de la 2ème Chance de Seine-et-Marne, prévoyant le versement d'un soutien financier de 10 000 €,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Approuver l'engagement des crédits nécessaires au budget 2023.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la convention de soutien financier et de partenariat, jointe, pour l'année 2023 avec l'association Hub de la Réussite Ecole de la 2ème Chance de Seine-et-Marne, prévoyant le versement d'un soutien financier de 10 000 €,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Approuver l'engagement des crédits nécessaires au budget 2023.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



- 5 JUIL. 2023

Certifié exécutoire le

Date de mise en ligne le **- 5 JUIL. 2023**

Notification le **- 5 JUIL. 2023**

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr